

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

De la plateforme d'attestations

des Prêts Garantis par l'État

(soutien aux entreprises dans le cadre du soutien aux entreprises affectées par la crise sanitaire Covid-19)

Préambule

Dans le cadre du dispositif de soutien des entreprises rencontrant des difficultés en raison de la crise sanitaire due à Covid-19, le Président de la République a annoncé le 16 mars un dispositif de garantie de l'État pouvant aller jusqu'à 300 milliards d'euros pour des prêts accordés par les banques afin de répondre aux besoins de trésorerie des entreprises impactées par l'épidémie covid-19.

Bpifrance Financement (ci-après dénommé Bpifrance) a été chargé conformément à l'article 6 de la loi 2020-289 du 23 mars 2020 de finance rectificative de mettre en œuvre et sous le contrôle de l'État, la Garantie de l'État pour les prêts dénommés Prêts Garantis par l'État (ci-après dénommés PGE), dans le cadre du soutien aux entreprises lors de la crise sanitaire due à Covid-19 qui peuvent être accordés du 16 mars 2020 jusqu'au 31 décembre 2020.

Le PGE concerne les *prêts de trésorerie*¹ avec la *garantie de l'État* accordée aux établissements de crédit et sociétés de financement en application de la loi de finances rectificative susvisée. Les critères du PGE sont définis dans l'arrêté du 23 mars 2020 et l'arrêté modificatif du 6 mai 2020 accessibles sur [ce lien](#) et sur [celui-ci](#).

La FAQ du gouvernement accessible à partir de ce [lien](#) répond à un certain nombre de questions sur le PGE.

¹ Le PGE n'a pas vocation à rembourser un crédit existant ou à financer des placements.

1. PRÉSENTATION DE LA PLATEFORME D'ATTESTATION POUR LES PRÊTS GARANTIS PAR L'ÉTAT

La plateforme d'attestation pour les PGE (ci-après dénommée « la Plateforme ») , créé en urgence, lors de la crise sanitaire covid 19, par Bpifrance agissant pour le compte de l'Etat, permet aux entreprises de déposer leur demande d'attestation PGE auprès de Bpifrance et d'obtenir ainsi un numéro unique d'attestation.

Les entreprises répondant aux critères requis pour le PGE, après avoir obtenu un accord de principe de leur(s) banque(s), pourront accéder à la Plateforme, saisir les informations nécessaires afin d'obtenir une attestation PGE comportant leur numéro unique d'attestation et télécharger leur attestation PGE.

L'attestation PGE avec le numéro unique pourra alors être remise par l'Entreprise à sa banque.

Les banques ont également accès à la Plateforme pour vérifier, à partir du numéro unique d'attestation, que les informations de l'Entreprise correspondent bien aux informations qu'elles ont obtenues pour la demande par l'entreprise d'un PGE et confirmer en cochant la case prévue à cet effet qu'elles peuvent accorder un PGE.

Le numéro unique d'attestation ne doit être utiliser qu'en vue de l'obtention ou de la vérification d'un Prêt Garanti par l'Etat.

Cette plateforme est un outil interactif. Elle est mise à disposition des entreprises et des banques gratuitement.

Il s'agit d'une application informatique confidentielle et sécurisée selon les règles de l'art en vigueur qui utilise les technologies de l'Internet.

Les personnes physiques doivent être *dument habilitées* par leur entreprise ou la banque pour accéder à la Plateforme.

Ces personnes sont dénommées ci-après les « UTILISATEURS » ou individuellement l' « UTILISATEUR ». Une distinction peut être faite entre « UTILISATEUR d'une entreprise » ou « UTILISATEUR d'une Banque ».

2. ACCES A La PLATEFORME

2.1 L'UTILISATEUR représentant une entreprise (UTILISATEUR d'une entreprise) pourra créer son compte et accéder à la plateforme avec son adresse électronique (correspondant à

son identifiant) et un mot de passe complexe conformément aux recommandations de la CNIL.

Si l'UTILISATEUR est déjà inscrit à l'Extranet Bpifrance en ligne (l'Extranet BEL), il pourra accéder à la Plateforme à partir de son identification sur l'Extranet BEL.

Si l'UTILISATEUR de l'entreprise ne possède pas déjà de compte à son nom au sein de l'Extranet Mon Bpifrance en Ligne lors de la connexion à la Plateforme « Attestation PGE », il pourra devenir également Utilisateur de *l'Extranet Mon Bpifrance en ligne* en acceptant expressément les Conditions Générales de cet Extranet en cochant sur la case prévue à cet effet. Un compte lui sera alors créé lui permettant d'accéder à la Plateforme et le cas échéant ; effectuer et gérer des demandes de produits et services proposés par les sociétés du groupe Bpifrance.

Une fois son identification faite, l'UTILISATEUR de l'entreprise pourra ensuite saisir les informations nécessaires à Bpifrance pour obtenir son attestation PGE comportant le numéro unique d'attestation.

L'UTILISATEUR désigné (salarié) par une Banque (UTILISATEUR d'une BANQUE) pourra accéder à la Plateforme à partir de son adresse électronique (correspondant à son identifiant) et de son mot de passe, la saisine d'un code de vérification envoyé par courriel. Cet UTILISATEUR d'une Banque pourra rechercher une attestation PGE : à partir du numéro unique d'attestation fournie par une entreprise éligible au PGE et du code de la Banque à laquelle il appartient.

L'UTILISATEUR ne pourra accéder à la Plateforme qu'après acceptation des Conditions Générales d'Utilisation de la Plateforme selon les modalités prévues à l'article 3 des présentes Conditions Générales d'Utilisation.

Dès réception d'un code de validation, l'UTILISATEUR devra **immédiatement** modifier son mot de passe.

2.2 Les UTILISATEURS doivent préserver la plus stricte confidentialité de leurs identifiants et mots de passe et informer immédiatement l'administrateur de la Plateforme » en cas de perte de l'un d'eux ou d'utilisation présumée par un tiers par courriel électronique avec accusé de réception à l'adresse suivante : supportentreprise-attestation-pge@bpifrance.fr.

L'UTILISATEUR et, en tout état de cause, l'Entreprise ou la Banque que l'UTILISATEUR représente doivent impérativement informer Bpifrance du retrait d'habilitation de l'UTILISATEUR à accéder la Plateforme notamment dans les cas de cessation de fonction au sein de l'Entreprise ou de la Banque et ce, afin de permettre à Bpifrance de désactiver l'accès aux Informations de la plateforme par cet UTILISATEUR et le cas échéant, désactiver son accès à la Plateforme.

Cette information doit se faire auprès de l'administrateur de la Plateforme (supportentreprise-attestation-pqe@bpifrance.fr).

La personne qui n'est plus habilitée par l'Entreprise ou la Banque n'est plus autorisée à accéder à la Plateforme et aux Informations qu'elle contient et s'engage à ne plus y accéder ou tenter d'y accéder.

2.3 Les UTILISATEURS, les Entreprises ou les Banques qu'ils représentent, sont entièrement responsables de l'utilisation de la Plateforme, des demandes, consultations, téléchargement initiés sur la Plateforme avec leurs propres identifiants et mots de passe, code banque .

3. ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES DE LA PLATEFORME

Chaque UTILISATEUR doit prendre impérativement connaissance, avant toute inscription, des présentes Conditions Générales d'Utilisation de la Plateforme.

En cliquant sur la case « J'ai pris connaissance des Conditions Générales d'Utilisation», l'UTILISATEUR reconnaît, EN SON NOM ET AU NOM DE L'ORGANISME QU'IL REPRESENTE :

- en avoir pris connaissance, et les accepter expressément ;
- les respecter à tout moment et en toutes circonstances à compter de la première utilisation de la Plateforme ;
- avoir pleinement conscience de ses obligations et des responsabilités qui en découlent.

Les modalités et engagements prévus aux présentes Conditions Générales engagent l'Entreprise ou la Banque pour le compte duquel l'UTILISATEUR consulte et agit dans la Plateforme.

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation s'appliquent à toutes les demandes et consultations d'attestations PGE effectuées sur la Plateforme.

4. LES MODALITES TECHNIQUES D'UTILISATION DE la Plateforme

Le mode de fonctionnement de la Plateforme est intuitif.

Les UTILISATEURS doivent s'assurer que :

- leur navigateur permet bien l'accès dans une configuration sécurisée à la Plateforme ;
- cette dernière est en bon état de fonctionnement et ne contient pas de virus.

La Plateforme est plus particulièrement optimisée pour les navigateurs suivants: Google Chrome et Mozilla Firefox.

L'UTILISATEUR est informé que la Plateforme pourrait être interrompue ou perturbée pour quelques raisons que ce soit et que Bpifrance Financement ne saurait en aucun cas être tenu responsable de ces interruptions ou perturbations.

Pour éviter autant que possible des désagréments, l'UTILISATEUR doit s'assurer de la réalisation régulière de sauvegardes concernant ses données et logiciels.

Pour toutes questions relatives à l'utilisation technique de la Plateforme, la cellule d'assistance technique peut être contactée par courriel à l'adresse suivante : supportentreprise-attestation-pge@bpifrance.fr.

5. AUTRES ENGAGEMENTS DES UTILISATEURS

5.1 L'UTILISATEUR, de manière générale, déclare et garantit, en son nom et au nom de l'Entreprise ou de la Banque :

- avoir la capacité de s'engager ;
- lorsqu'il agit pour le compte d'une Entreprise ou d'une Banque, être dûment habilité à la représenter et à l'engager. A cet égard, les pouvoirs pourront faire l'objet de contrôle par Bpifrance et, pour les entreprises, être également demandés par la Banque ;
- qu'il respecte l'intégralité des législations et réglementations françaises, européennes et, le cas échéant, internationales ;
- qu'il et/ou l'Entreprise ou la Banque qu'il représente, sont à l'origine des Informations nécessaire à l'instruction de la demande d'attestation PGE et au PGE; et que celles sont exactes et sincères ;

- qu'il dépose des Informations (et plus particulièrement informations/ documents comptables, financiers ou juridiques) conformes aux originaux ;
- que les Informations provenant de tiers qui peuvent être enregistrées par l'UTILISATEUR dans la Plateforme doivent signaler expressément leur provenance et respecter les règles de propriété intellectuelle, conformément à l'article 8 PROPRIETE INTELLECTUELLE ;
- avoir les autorisations nécessaires pour toutes Informations provenant de tiers ;
- être entièrement et seul responsable des actions faites avec son identifiant et son mot de passe, le numéro unique d'attestation d'une entreprise et / ou le code Banque ainsi que du contenu des Informations qu'il dépose sur la Plateforme ;
- respecter l'ensemble des Réglementations relatives à la Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement des activités Terroristes, aux dispositions Anti-corruption et des Réglementations Sanctions telles que définies à l'article 15 « LEXIQUE ».

5.2 L'UTILISATEUR s'engage à :

- agir de façon sincère et loyale dans l'utilisation de la Plateforme, et ne pas mettre d'Informations contraires à l'ordre public ou aux bonnes mœurs ;
- à produire, à première demande de Bpifrance, les originaux des Informations et documents justifiant sa demande, plus particulièrement le pouvoir qui lui a été donné par le représentant légal de l'Entreprise ou la Banque pour accéder à la Plateforme ;
- ne pas communiquer ses identifiants et mots de passe ;
- n'utiliser le numéro unique d'attestation que pour l'obtention d'un PGE ou la vérification ou confirmation de l'octroi d'un PGE, et en dehors de cette utilisation, le garder confidentiel ;
- ne pas porter atteinte aux droits de tiers ;
- ne pas diffuser, mettre en œuvre des contenus, messages ou outils contenant des programmes susceptibles de causer des dommages informatiques, de désorganiser la Plateforme, de détourner de son utilisation normale ou de porter atteinte aux systèmes de sécurité de la Plateforme ;
- s'interdire d'utiliser le Service à d'autres fins que celles prévues par les présentes Conditions Générales d'Utilisation, notamment en diffusant des contenus contraires aux bonnes mœurs (ex : pornographiques, violents etc) et/ou diffamatoires, discriminatoires ou toutes autres fins préjudiciables ;
- signaler à l'administrateur de la Plateforme toute utilisation qui lui semblerait abusive et / ou contraire aux présentes Conditions Générales d'Utilisation. Il est possible de le faire via l'adresse du support de la Plateforme par courriel avec accusé de réception à l'adresse électronique suivante : supportentreprise-attestation-pge@bpifrance.fr.
- à informer l'administrateur de la Plateforme (supportentreprise-attestation-pge@bpifrance.fr.) de son changement de poste et de façon générale de l'arrêt de son habilitation par l'Entreprise ou la Banque.

6. CONFIDENTIALITE – SECURITE

6.1 Les Demandes et Informations déposées dans la Plateforme sont confidentielles

Pour ce faire, les dispositions suivantes ont été prises :

- Les Informations sont regroupées dans la Plateforme par demande d'attestation (paragraphe 1-2 des Présentes Conditions Générales d'Utilisation).
L'UTILISATEUR d'une Entreprise n'a accès qu'aux Informations relatives à sa propre demande d'attestation. Il ne peut, en aucun cas, avoir accès aux demandes et Informations des autres UTILISATEURS. Toutefois leur attestation est visible de (des) UTILISATEUR (UTILISATEURS) de la (les) Banque(s) octroyant le PGE en possession du numéro unique d'attestation .
- Les demandes d'attestation effectuées par les UTILISATEURS des Entreprises ne sont traitées que par les salariés de Bpifrance ;
- Bpifrance met en place les moyens nécessaires en fonction des technologies existantes, pour sécuriser la Plateforme et garantir au mieux la confidentialité des Informations.
- La Plateforme dispose d'une communication sécurisée par le protocole SSL (Secure Socket Layer), qui contrôle automatiquement la validité des droits d'accès aux différentes pages du serveur et garantit l'UTILISATEUR que le serveur auquel il est connecté est bien celui de Bpifrance Financement.
- De plus, afin de garantir la confidentialité des échanges entre l'ordinateur de l'UTILISATEUR et les serveurs Bpifrance Financement, les données transportées sur Internet sont systématiquement cryptées avec le protocole SSL dès identification d'un UTILISATEUR. Un certificat d'authentification est fourni sur chaque page dite "sécurisée". L'UTILISATEUR peut s'assurer qu'une page est cryptée grâce à l'apparition de l'icône "cadenas" sur son navigateur. Il est possible de consulter le certificat par un simple clic sur cette icône.

6.2 Bpifrance s'engage à respecter la stricte confidentialité des Informations relatives aux UTILISATEURS, aux entreprises et aux banques que ce soit au titre du secret des affaires qu'au titre du secret professionnel tels que définis notamment aux articles L511-33 du Code Monétaire et Financier dans les limites des besoins du PGE.

6.3 L'UTILISATEUR, en son nom et au nom de l'Entreprise ou de la Banque qu'il représente, accepte expressément que Bpifrance puisse, dès « la mise en relation » et pendant toute la durée de la relation contractuelle jusqu'à la fin de la période de prescription, communiquer les Informations, y compris les données à caractère personnel, (i) à tous bailleurs de fonds

intervenant directement ou indirectement dans un financement ou une aide, (ii) aux autres Sociétés du Groupe Bpifrance pour l'étude et l'élaboration de tout type de contrats ou d'opérations lorsque cette communication est nécessaire aux opérations en cause, (iii) le cas échéant, à tous prestataires chargés de fonctions opérationnelles importantes, (iv) le cas échéant, aux assureurs couvrant les risques liés aux opérations ou (v) lorsque la communication a été autorisée au préalable par la personne dont les informations pourraient être communiquées à un tiers.

Les Sociétés du Groupe Bpifrance ne sont pas tenues à l'obligation de confidentialité notamment lorsque :

- les Informations sont tombées dans le domaine public sans fait ou faute de leur part ;
- la communication des Informations est rendue obligatoire du fait d'une loi ou d'un règlement français ou européen.

L'UTILISATEUR et l'Organisme sont informés que les Sociétés du Groupe Bpifrance peuvent être amenées, conformément aux lois et règlements en vigueur, que ce soit dans le cadre d'une requête judiciaire émanant d'une autorité dûment habilitée ou dans celui de leurs obligations en matière de lutte contre la corruption, la fraude et contre le blanchiment des capitaux et le financement des activités terroristes, à fournir à qui de droit toute(s) information(s) utile(s) à l'autorité judiciaire ou administrative concernée.

7. PROPRIETE INTELLECTUELLE

7.1 L'UTILISATEUR , l'Entreprise et la Banque ne peuvent pas utiliser les dénominations Bpifrance Financement, Bpifrance ou mentionnant la dénomination Bpifrance, les marques, les logos et tous les signes distinctifs associés qui sont, selon le cas, la propriété de Bpifrance Financement ou d'une autre Société du Groupe Bpifrance.

7.2 La Plateforme, sa structure générale, ainsi que les textes, images animées ou non, savoir-faire, dessins, graphismes et tous autres éléments le composant sont la propriété exclusive de Bpifrance.

7.3 Les UTILISATEURS, en leurs noms et au nom des Entreprises et des Banques qu'ils représentent, s'engagent à respecter les règles de propriété intellectuelle françaises et internationales et s'engagent notamment à ne pas copier, reproduire, diffuser, modifier, altérer, communiquer ou transmettre, sans autorisation préalable de la personne titulaire des droits de propriété intellectuelle ou industrielle, à titre privé ou professionnel, les marques, logos, l'application, les bases de données, brevets, licences, photos, vidéos, les savoirs faire et tous autres droits de propriété intellectuelle exposés dans la Plateforme.

Le non-respect des obligations visées au présent article constitue une contrefaçon susceptible d'engager la responsabilité civile et pénale du contrefacteur.

7.4 Il est strictement interdit d'établir des liens hypertexte ou de mettre en ligne la Plateforme sous une autre URL.

8. RESPONSABILITE

8.1 L'UTILISATEUR, en son nom et en celui de l'Entreprise ou de la Banque qu'il représente, reconnaît expressément :

- qu'en cas de non-respect des présentes Conditions Générales d'Utilisation, la responsabilité de Bpifrance, de toute autre société du Groupe Bpifrance ou d'un autre UTILISATEUR aux présentes Conditions Générales d'Utilisation ne saurait être engagée ;
- qu'en cas de dommages causés par l'utilisation des identifiants et mots de passe par une personne non autorisée, la responsabilité de Bpifrance ou de toute autre société du Groupe Bpifrance ne pourra être engagée ;
- qu'il est entièrement responsable des demandes, informations et actions qu'il saisit ou fait dans la Plateforme. Bpifrance ou une autre Société du Groupe Bpifrance ne saurait être tenu pour responsable des conséquences éventuelles d'un manquement ou d'un défaut de diligence de l'UTILISATEUR dans le dépôt des Informations saisies ;
- qu'il est entièrement responsable des contenus qu'il saisit dans la Plateforme.

8.2 Chaque UTILISATEUR est, bien entendu, seul responsable de son matériel informatique, de ses données et logiciels ainsi que de la connexion au réseau lui permettant d'avoir accès à la Plateforme.

Par ailleurs, les UTILISATEURS doivent seuls s'assurer de la compatibilité de leurs matériels, logiciels et connexions au service offert.

Bpifrance ne garantit pas que ses services soient exempts de bugs ou autres malfaçons, une erreur de programmation ou un incident technique étant toujours possible. De même, Bpifrance ne pourra être tenu pour responsable des éventuelles dégradations de matériel, logiciel ou données (exemple : contamination virale) subies par l'UTILISATEUR du fait de son utilisation des services de la Plateforme.

L'UTILISATEUR reconnaît être parfaitement informé de la possibilité pour Bpifrance Financement de suspendre et/ou de modifier temporairement ou définitivement ce service, à tout moment, en raison de contraintes techniques ou réglementaires ou encore dans tous les cas de violation des présentes Conditions Générales d'Utilisation.

Compte tenu de cet état de fait reconnu et accepté par l'UTILISATEUR, Bpifrance ne pourra être tenu pour responsable de l'impossibilité temporaire ou définitive de l'UTILISATEUR d'accéder à tout ou partie du service de la Plateforme. L'obligation de fourniture de

Bpifrance se limite à une obligation de moyen. Bpifrance ne garantit pas la pérennité ou les performances des services accessibles sur la Plateforme.

L'UTILISATEUR reconnaît utiliser ce service qui lui est offert gratuitement et «en l'état», à ses risques et périls et ce, en parfaite connaissance de cause.

8.3 L'UTILISATEUR, l'Entreprise ou la banque qu'il représente s'engagent à tenir Bpifrance exempts de toute contribution à tous dommages et intérêts, indemnités et frais de toute nature qui pourraient être prononcés à son encontre à la suite d'un préjudice résultant d'une Information saisie ou d'un manquement par un UTILISATEUR aux obligations prévues aux présentes Conditions Générales d'Utilisation.

L'UTILISATEUR, l'Entreprise ou la Banque qu'il représente s'engagent à intervenir aux côtés de Bpifrance et à la tenir indemnes de tout frais, débours ou préjudice en cas de mise en cause de l'une d'entre elles par un autre UTILISATEUR et/ou par un tiers pour un fait imputable à un UTILISATEUR.

9. PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

La Plateforme collecte, de manière sécurisée les noms, prénoms, adresses électroniques de personnes physiques, UTILISATEURS de la Plateforme, c'est-à-dire :

- des Utilisateurs des Entreprises,
- des Utilisateurs des Banques.

Les données à caractère personnel collectées et traitées sont exclusivement destinées, en termes de finalités, à l'usage de Bpifrance Financement, responsable de traitement pour :

- i aux fins d'exécution des présentes Conditions Générales d'Utilisation, effectuer et gérer les opérations précisées à l'article 1 « Présentation de la Plateforme » des présentes Conditions Générales d'Utilisation (Attestation PGE), y compris le contrôle des critères d'éligibilité au PGE, d'établissement de l'attestation PGE, les reportings, et à l'article 2 « Accès à la Plateforme »,
- ii aux fins de création, gestion et administration du Compte-Utilisateur, accès des UTILISATEURS à la Plateforme, recueil de l'acceptation des Conditions Générales, des certifications et validations des UTILISATEURS ainsi que des diligences devant être mises en œuvre sur la Plateforme, traçabilité et preuve des opérations et diligences réalisées sur la Plateforme par les UTILISATEURS, hébergement de la Plateforme, maintenance, amélioration du service proposé, sécurité ;

- iii aux fins de la poursuite des intérêts légitimes de Bpifrance Financement afin de gérer et de développer ses relations avec les entreprises : gestion de la relation entre Bpifrance et ses clients ou clients potentiels, amélioration du dispositif, animation et prospection commerciale, connaissance et satisfaction des UTILISATEURS et/ou clients ou futurs clients, gestion des réclamations et contentieux, évaluation, établissement de reportings et statistiques.
- iv la prévention de l'évaluation du risque, de la sécurité , la fraude, de la corruption, la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et ce , aux fins du respect des obligations auxquelles Bpifrance est soumis.

Les données à caractère personnel peuvent être également, de convention expresse, communiquées aux mêmes fins aux autres Sociétés du Groupe Bpifrance, ses partenaires, les bailleurs de fonds directs ou indirects, le cas échéant, ou prestataires pour l'exécution des prestations concernées.

Les données à caractère personnel collectées sont traitées sur le Territoire de l'Union Européenne.

Ces données sont conservées pour une durée correspondant aux Règles de prescription légales et réglementaires françaises et européennes pour les opérations prévues à l'article 1 susvisé.

Conformément à la réglementation applicable, notamment le Règlement européen 2016/679, dit règlement général sur la protection des données (RGPD) et les dispositions nationales relatives à l'informatique, aux fichiers et libertés, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées pour le traitement des Demandes bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition de ces données.

Ces droits peuvent être exercés par l'envoi d'un courrier, à Bpifrance, DCCP, Délégué à la protection des données, au 27-31 avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons-Alfort Cedex.

au 27-31 avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons-Alfort Cedex.

Enfin, les personnes disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

10. COOKIES

Lors de la consultation de la Plateforme, des informations relatives à la navigation de votre terminal (ordinateur, tablette, smartphone, etc.) sur notre site sont susceptibles d'être

enregistrées dans des fichiers texte appelés "Cookies", installés sur votre terminal, sous réserve de vos choix concernant les Cookies, que vous pouvez modifier à tout moment. Seul l'émetteur d'un cookie est susceptible de lire ou de modifier des informations qui y sont contenues.

Pour en savoir plus sur le fonctionnement des cookies et comment utiliser les outils actuels afin de les paramétrer, veuillez [cliquer ici](#).

11. INDIVISIBILITE DES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

Les présentes conditions générales d'utilisation constituent un ensemble contractuel indissociable.

Les Utilisateurs conviennent qu'en cas d'annulation d'une clause des conditions générales d'utilisation, ils resteront soumis à l'application des autres stipulations.

12. NON RENONCIATION

Le fait pour Bpifrance de ne pas se prévaloir d'un manquement d'un (ou plusieurs) UTILISATEUR(S), Entreprises ou banques qu'il représente à l'une quelconque des stipulations des présentes Conditions Générales d'Utilisation ne saurait s'interpréter comme une tolérance ou une renonciation de sa part à se prévaloir dans l'avenir d'un tel manquement.

13. MISE A JOUR DES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

Bpifrance Financement se réserve le droit de modifier et mettre à jour à tout moment l'accès à la Plateforme ainsi que les présentes Conditions Générales d'Utilisation.

Bpifrance Financement s'efforcera d'en informer les UTILISATEURS.

Ces modifications et mises à jour s'imposent aux UTILISATEURS qui doivent en conséquence se référer régulièrement à cette rubrique pour vérifier les Conditions Générales d'Utilisation de la Plateforme en vigueur. Les Utilisateurs s'engagent à prendre connaissance de l'intégralité de toute nouvelle version des Conditions Générales d'Utilisation de la Plateforme et à les respecter conformément à l'article 3 de ces présentes Conditions Générales.

14. LOI ET COMPETENCE DES TRIBUNAUX

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation ainsi que la Plateforme sont régies et interprétées selon les dispositions de la loi française.

A défaut de trouver une solution amiable dans un délai raisonnable, les litiges relatifs aux présentes Conditions Générales d'Utilisation et à l'utilisation de la Plateforme seront soumis à la compétence exclusive des tribunaux français.

A l'exception des cas où une convention y dérogerait expressément, les litiges entre personnes ayant la qualité de commerçant seront de la compétence du tribunal de Commerce de Paris et les litiges pour lesquels une ou plusieurs personnes n'ont pas la qualité de commerçants seront régis selon les règles de compétence du Code de procédure civile ou du Code de justice administrative.

15. LEXIQUE

Ce lexique fait partie intégrante des présentes Conditions Générales d'Utilisation.

« Banque (s) » désigne la (les) banques susceptibles d'octroyer un Prêt Garanti par l'Etat (PGE).

« *Bpifrance Financement* » ou « *Bpifrance* » désigne la société anonyme du Groupe Bpifrance qui promeut la croissance par l'innovation et le transfert de technologie en contribuant au développement économique des petites et moyennes entreprises par la prise en charge d'une partie du risque résultant des crédits qui leurs sont accordés et en répondant à leurs besoins spécifiques de financement de leurs investissements et de leurs créances d'exploitation. Ses services portent essentiellement sur le financement, les garanties et les aides à l'innovation. Bpifrance Financement est en charge de la mise en œuvre du PGE pour le compte de l'Etat.

« *Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)* » : désigne le régulateur des données personnelles en France. La CNIL accompagne les professionnels dans leur mise en conformité et aide les particuliers à maîtriser leurs données personnelles et à exercer leurs droits.

« *Données à caractère personnel* » : « désigne toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale ».

« *Extranet Mon Bpifrance en Ligne* » : extranet créé par Bpifrance afin, principalement, de faciliter le dépôt et le traitement des demandes des entreprises de produits et services proposées par les sociétés contrôlées, directement ou indirectement, par Bpifrance SA, société anonyme au capital de 20 847 285 577,04 euros, dont le siège social est situé 27-31 avenue du Général Leclerc, 94700 Maisons-Alfort, immatriculée au registre du commerce

et des sociétés de Créteil sous le numéro 507 523 678, supervisées soit par l'Autorité de Contrôle Prudentiel de de Résolution soit par l'Autorité des Marchés Financiers.

« *Informations* » : ce terme regroupe toutes les *demandes*, informations, y compris les données à caractère personnel, attestations et tout autre contenu présent dans la Plateforme qu'elles soient saisies, téléchargées par l'Utilisateur en son nom ou au nom de l'Entreprise ou de la Banque sur la Plateforme ou fournies par Bpifrance .

« *Prêt Garanti par l'Etat* » ou « *PGE* » : prêt accordé par les Banques avec la garantie de l'Etat mis en place pour soutenir les entreprises dans le cadre des dispositions transitoires européennes et françaises dans le cadre de la crise sanitaire covid 19.

« *La Plateforme* » : désigne la Plateforme d'attestation en ligne pour le Prêt Garanti par l'Etat.

« *Règles de prescription* » : désigne un mode d'extinction d'un droit résultant de l'inaction de son titulaire pendant un certain laps de temps en vertu de l'article 2219 du Code civil français.

« *Règlement général sur la protection des données (RGPD)* » : désigne les règles européennes relatives à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et des règles relatives à la libre circulation des données. Elles protègent les libertés et droits fondamentaux des personnes physiques, et en particulier leur droit à la protection des données à caractère personnel.

« *Réglementations Anti-Corruption* » : désigne (i) l'ensemble des dispositions légales et réglementaires françaises relatives à la lutte contre la corruption et le trafic d'influence, notamment celles contenues au Livre IV, Titre III "Des atteintes à l'autorité de l'Etat" et Titre IV "Des atteintes à la confiance publique" du Code pénal et (ii) les réglementations étrangères relatives à la lutte contre la corruption à portée extraterritoriale, notamment américaine (Foreign Corrupt Practices Act) et britannique (UK Bribery Act) dans la mesure où celles-ci sont applicables.

« *Réglementations relatives à la Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement des activités Terroristes* » : désigne (i) l'ensemble des dispositions légales et réglementaires françaises relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme conformément aux articles L561-1 à L561-45 du Code Monétaires et Financier, et (ii) les réglementations étrangères relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme dans la mesure où celles-ci sont applicables.

« *Réglementation Sanctions* » : désigne les mesures restrictives adoptées, administrées, imposées ou mises en œuvre par le Conseil de Sécurité des Nations Unies et/ou l'Union

Européenne et/ou la République Française au travers de la Direction Générale du Trésor et/ou le gouvernement américain au travers de l'Office of Foreign Assets Control (OFAC) du Trésor américain et/ou le Bureau of Industry and Security (BIS) du Département du commerce américain et/ou le Royaume-Uni au travers de Her Majesty's Treasury du Ministère des finances britannique et/ou toute autre autorité équivalente prononçant des mesures restrictives, dans la mesure où celles-ci sont applicables. »

« *Société du Groupe Bpifrance* » ou « *Sociétés du Groupe Bpifrance* » : toutes les sociétés contrôlées directement ou indirectement par la société anonyme Bpifrance au capital de euros, 20 847 285 577,04 euros dont le siège social est situé 27-31 avenue du Général Leclerc, 94700 Maisons-Alfort, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 507 523 678. Toutes ces sociétés sont supervisées soit par l'Autorité de Contrôle Prudentiel de de Résolution soit par l'Autorité des Marchés Financiers.

« *Utilisateur* » ou « *Utilisateurs* » : les personnes ayant accès à la Plateforme au nom d'une Entreprise ou d'une banque.

« *Utilisateur(s) d'une (de) banque(s)* » : personnes habilitées par la (les) Banques à accéder à la Plateforme.

« *Utilisateur (s) d'une (des) entreprise(s)* » : représentant légal d'une entreprise ou toute personne qu'il a habilitée pour accéder à la Plateforme et effectuer une demande d'attestation PGE.

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

De la plateforme de demande et d'émission des Tokens relatifs aux Prêts Participatifs destinés au soutien aux entreprises affectées par la crise sanitaire

Préambule

La présente Plateforme a été mise en place par Bpifrance à la demande de la place financière française en vue d'obtenir les Tokens nécessaires à l'octroi des Prêts Participatifs Relance ou PPR (tel que ce terme est défini dans le lexique ci-après).

1. PRESENTATION DE LA PLATEFORME DE DEMANDE ET D'EMISSION DE TOKEN RELATIF AUX PPR

La plateforme d'obtention des Tokens relatifs aux PPR (ci-après dénommée la « Plateforme »), permet aux Entreprises et aux Banques de déposer et gérer leur demande de Token relative aux PPR auprès de Bpifrance et d'obtenir ainsi un Token à numéro unique.

Les Entreprises répondant aux critères d'éligibilité requis pour les PPR, après avoir obtenu un accord de principe de leur(s) Banque(s), pourront accéder à la Plateforme, saisir les Informations nécessaires afin d'obtenir un Token comportant un numéro unique de Token et le télécharger.

Le Token avec le numéro unique pourra alors être remis(e) par l'Entreprise à sa Banque.

Les Banques ont également accès à la Plateforme pour vérifier, à partir du numéro unique de Token, que les Informations de l'Entreprise correspondent bien aux informations qu'elles ont obtenues pour la demande d'octroi par l'Entreprise d'un PPR et, soit confirmer, en cochant la case prévue à cet effet, qu'elles peuvent accorder un PPR, soit modifier certaines Informations lorsque les Informations saisies par l'Entreprise sont erronées.

Le numéro unique de Token ne doit être utilisé qu'en vue de l'obtention par l'Entreprise d'un PPR ou de la vérification par la Banque d'un PPR.

La Plateforme est une application informatique sécurisée selon les règles de l'art en vigueur qui utilise les technologies de l'internet.

Les personnes physiques représentant une Entreprise ou une Banque doivent être dûment habilitées par leur Entreprise ou Banque pour accéder à la Plateforme.

Ces personnes sont dénommées ci-après conjointement ou indistinctement les « UTILISATEURS » ou individuellement l'« UTILISATEUR ». Une distinction peut être faite entre « UTILISATEUR d'une Entreprise » ou « UTILISATEUR d'une Banque ».

2. ACCES A LA PLATEFORME

2.1 L'UTILISATEUR représentant une Entreprise (l'« UTILISATEUR d'une Entreprise ») pourra créer son compte et accéder à la Plateforme avec son adresse électronique (identifiant) et un mot de passe complexe créé conformément aux recommandations de la CNIL en la matière. Si l'UTILISATEUR a déjà effectué une demande d'attestation PGE sur la plateforme dédiée, son identifiant et les informations de son compte utilisateur existant pourront être réutilisés.

Si l'UTILISATEUR est, lors de sa première connexion à la Plateforme, déjà inscrit à l'Extranet Mon Bpifrance En Ligne (l'Extranet BEL), il pourra accéder à la Plateforme à partir de son identifiant sur l'Extranet BEL.

Si l'UTILISATEUR de l'Entreprise ne possède pas encore de compte à son nom au sein de l'Extranet BEL lors de sa connexion à la Plateforme, il pourra devenir également devenir Utilisateur de l'Extranet BEL en acceptant expressément les Conditions Générales de l'Extranet BEL en cochant sur la case prévue à cet effet.

Une fois son identification faite, l'UTILISATEUR de l'Entreprise pourra saisir les informations requises en vue d'obtenir son Token comportant un numéro unique.

L'UTILISATEUR désigné (salarié) par une Banque (l'« UTILISATEUR d'une Banque ») pourra accéder à la Plateforme à partir de son adresse électronique (correspondant à son identifiant) et de son mot de passe, et après saisine d'un code de vérification envoyé par courriel. Si l'UTILISATEUR de la Banque a déjà un compte utilisateur sur la plateforme PGE, son identifiant et les informations de son compte utilisateur existant pourront être réutilisés.

L'UTILISATEUR d'une Banque pourra rechercher un Token à partir du numéro unique de Token fourni par une Entreprise éligible aux PPR et du code de la Banque à laquelle il appartient.

L'UTILISATEUR ne pourra accéder à la Plateforme qu'après acceptation des Conditions Générales d'Utilisation de la Plateforme selon les modalités prévues à l'article 3 des présentes Conditions Générales d'Utilisation.

Pour la première connexion, dès réception d'un code de validation, l'UTILISATEUR devra **immédiatement** modifier son mot de passe.

2.2 Les UTILISATEURS doivent préserver la plus stricte confidentialité de leurs identifiants et mots de passe et informer immédiatement l'administrateur de la Plateforme en cas de perte de l'un d'eux ou d'utilisation présumée par un tiers, et signaler toute utilisation qui lui semblerait abusive et / ou contraire aux présentes

Conditions Générales d'Utilisation en envoyant un e-mail avec accusé de réception à l'adresse suivante : supportentreprise@token-bpifrance.fr.

L'UTILISATEUR et, en tout état de cause, l'Entreprise ou la Banque que l'UTILISATEUR représente doivent impérativement informer Bpifrance du retrait d'habilitation de l'UTILISATEUR à accéder la Plateforme notamment dans les cas de cessation de ses fonctions au sein de l'Entreprise ou de la Banque et ce, afin de permettre à Bpifrance de désactiver l'accès aux Informations de la Plateforme par cet UTILISATEUR et le cas échéant, désactiver son accès à la Plateforme.

Cette information doit se faire auprès de l'administrateur de la Plateforme en envoyant un e-mail à l'adresse suivante : supportentreprise@token-bpifrance.fr.

L'Utilisateur qui n'est plus habilité par l'Entreprise ou la Banque n'est plus autorisé à accéder à la Plateforme et aux Informations qu'elle contient et s'engage à ne plus y accéder ou tenter d'y accéder.

2.3 Les UTILISATEURS, les Entreprises ou les Banques sont entièrement responsables de l'utilisation de la Plateforme, des demandes, consultations, et téléchargement de Tokens initiés sur la Plateforme.

3. ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES DE LA PLATEFORME

L'UTILISATEUR doit prendre impérativement connaissance des présentes Conditions Générales d'Utilisation de la Plateforme avant son inscription sur la Plateforme.

En cliquant sur la case « J'ai pris connaissance des Conditions Générales d'Utilisation », l'UTILISATEUR reconnaît, EN SON NOM ET AU NOM DE L'ENTREPRISE ou BANQUE QU'IL REPRESENTE :

- en avoir pris connaissance, et les accepter expressément ;
- les respecter à tout moment et en toutes circonstances à compter de la première connexion à la Plateforme ;
- avoir pleinement conscience de ses obligations et des responsabilités qui en découlent ;
- atteste avoir pris connaissance des mentions d'informations relatives à la collecte et aux traitements des données à caractère personnel effectuées dans et à partir de la Plateforme, décrites et disponibles à l'article 9 « PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL » des présentes CGU ;

Les modalités et engagements prévus aux présentes Conditions Générales d'Utilisation engagent l'Entreprise ou la Banque pour le compte de laquelle l'UTILISATEUR accède à et utilise la Plateforme.

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation s'appliquent à toutes les demandes et consultations de PPR effectuées sur la Plateforme.

4. LES MODALITES TECHNIQUES D'UTILISATION DE LA PLATEFORME

Les UTILISATEURS doivent s'assurer que :

- leur navigateur permet bien l'accès à la Plateforme dans une configuration sécurisée ;
- cette dernière est en bon état de fonctionnement et ne contient pas de virus.

La Plateforme est plus particulièrement optimisée pour les navigateurs suivants : Google Chrome et Mozilla Firefox.

L'UTILISATEUR est informé que la Plateforme pourrait être interrompue ou perturbée pour quelque raison que ce soit et que Bpifrance ne saurait en aucun cas être tenu responsable de ces interruptions ou perturbations.

Pour éviter autant que possible des désagréments, l'UTILISATEUR doit s'assurer de la réalisation régulière de sauvegardes concernant ses données et logiciels.

Pour toutes questions relatives à l'utilisation technique de la Plateforme, la cellule d'assistance technique peut être contactée par e-mail à l'adresse suivante : supportentreprise@token-bpifrance.fr.

5. AUTRES ENGAGEMENTS DES UTILISATEURS

5.1 L'UTILISATEUR, de manière générale, déclare et garantit, en son nom propre et au nom de l'Entreprise ou de la Banque :

- avoir la capacité de s'engager ;
- lorsqu'il agit pour le compte d'une Entreprise ou d'une Banque, être dûment habilité à la représenter et à l'engager ;
- qu'il respecte l'intégralité des législations et réglementations françaises, européennes et, le cas échéant, internationales ;
- qu'il et/ou l'Entreprise ou la Banque qu'il représente certifie(nt) que les Informations saisies nécessaires à l'instruction de la demande de PPR sont exactes et sincères ;
- qu'il dépose des Informations (et plus particulièrement les informations/documents comptables, financiers ou juridiques) conformes aux originaux ;
- que les Informations provenant de tiers qui peuvent être enregistrées par l'UTILISATEUR dans la Plateforme doivent signaler expressément leur provenance

et respecter les règles de propriété intellectuelle, conformément à l'article 7 PROPRIETE INTELLECTUELLE ;

- avoir les autorisations nécessaires pour utiliser ou communiquer toutes Informations provenant de tiers ;
- être entièrement et seul responsable des actions faites avec son identifiant et son mot de passe, le numéro unique de Token d'une Entreprise et / ou le code Banque ainsi que du contenu des Informations qu'il dépose sur la Plateforme ;
- respecter l'ensemble des Réglementations relatives à la Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement des activités Terroristes, aux dispositions Anti-corruption et des Réglementations Sanctions telles que définies à l'article 15 « LEXIQUE ».

5.2 L'UTILISATEUR s'engage à :

- agir de façon sincère et loyale dans l'utilisation de la Plateforme, et s'interdire d'utiliser la Plateforme à d'autres fins que celles prévues par les présentes Conditions Générales d'Utilisation, notamment en diffusant des contenus ou en saisissant des Informations contraires aux bonnes mœurs (ex : pornographiques, violents etc.) ou contraires à la loi et/ou diffamatoires, discriminatoires ou toutes autres fins préjudiciables ;
- ne pas communiquer ses identifiants et mots de passe ;
- n'utiliser le numéro unique de Token que pour l'obtention d'un PPR ou la vérification ou confirmation de l'octroi d'un PPR, et en dehors de cette utilisation, le garder confidentiel ;
- ne pas porter atteinte aux droits de tiers ;
- ne pas diffuser, mettre en œuvre des contenus, messages ou outils contenant des programmes susceptibles de causer des dommages informatiques, de désorganiser la Plateforme, de détourner de son utilisation normale ou de porter atteinte aux systèmes de sécurité de la Plateforme.

6. CONFIDENTIALITE – SECURITE

6.1 Les demandes de Token et les Informations déposées dans la Plateforme sont confidentielles. L'UTILISATEUR est informé que la Plateforme utilise les techniques de l'Internet et, que, nonobstant les mesures de sécurité prises par Bpifrance, il doit prendre, lui-même, toutes précautions et mesures de sécurité pour préserver la confidentialité de ses Informations et de celles de l'Entreprise ou la Banque qu'il représente.

Pour ce faire, les dispositions suivantes ont été prises :

- Les Informations sont regroupées dans la Plateforme par demande de Token (paragraphe 1-2 des Présentes Conditions Générales d'Utilisation).
L'UTILISATEUR d'une Entreprise n'a accès qu'aux Informations relatives à sa propre demande de Token. Il ne peut, en aucun cas, avoir accès aux demandes et Informations des autres UTILISATEURS. Toutefois leur Token est visible de (des) l'UTILISATEUR (UTILISATEURS) de la (les) Banque(s) octroyant le PPR en possession du numéro unique de Token.
- Les demandes de Token effectuées par les UTILISATEURS des Entreprises ne sont traitées que par les salariés de Bpifrance et ses sous-traitants éventuels dans le cadre de la Plateforme.
- Bpifrance met en place les moyens nécessaires en fonction des technologies existantes, pour sécuriser la Plateforme et garantir au mieux la confidentialité des Informations.
- La Plateforme dispose d'une communication sécurisée par le protocole SSL (Secure Socket Layer), qui contrôle automatiquement la validité des droits d'accès aux différentes pages du serveur et garantit l'UTILISATEUR que le serveur auquel il est connecté est bien celui de Bpifrance.
- De plus, afin de garantir la confidentialité des échanges entre le terminal (ordinateur, tablette, smartphone, etc.) de l'UTILISATEUR et les serveurs de Bpifrance, les données transportées sur internet sont systématiquement cryptées avec le protocole SSL dès identification d'un UTILISATEUR. Un certificat d'authentification est fourni sur chaque page dite "sécurisée". L'UTILISATEUR peut s'assurer qu'une page est cryptée grâce à l'apparition de l'icône "cadenas" sur son navigateur. Il est possible de consulter le certificat par un simple clic sur cette icône.

6.2 Bpifrance s'engage à respecter la stricte confidentialité des Informations relatives aux UTILISATEURS, aux Entreprises et aux Banques que ce soit au titre du secret des affaires qu'au titre du secret professionnel tels que définis notamment aux articles L511-33 du Code Monétaire et Financier dans les limites des besoins des PPR et de l'émission des Tokens.

6.3 L'UTILISATEUR, en son nom et au nom de l'Entreprise ou de la Banque qu'il représente, accepte expressément que Bpifrance puisse, dès « la mise en relation » et pendant toute la durée de la relation contractuelle jusqu'à la fin de la période de prescription, communiquer les Informations, y compris des données à caractère personnel et les informations protégées au titre du secret professionnel, (i) aux autres Sociétés du Groupe Bpifrance pour l'étude et l'élaboration de tout type de contrats ou d'opérations lorsque cette communication est nécessaire aux opérations en cause, (iii) le cas échéant, à tous prestataires chargés de

fonctions opérationnelles importantes, (iv) à Eurotitrisation en qualité de société de gestion du dispositif de refinancement des PPR, (v) le cas échéant, aux assureurs couvrant les risques liés aux opérations, (vi) aux Banques ou (vi) lorsque la communication a été autorisée au préalable par la personne dont les informations pourraient être communiquées, à un tiers.

Les Sociétés du Groupe Bpifrance ne sont pas tenues à l'obligation de confidentialité notamment lorsque :

- les Informations sont tombées dans le domaine public sans fait ou faute de leur part ;
- la communication des Informations est rendue obligatoire du fait d'une loi ou d'un règlement français ou européen.

L'UTILISATEUR et l'Entreprise ou la Banque le cas échéant sont informés que les Sociétés du Groupe Bpifrance peuvent être amenées, conformément aux lois et règlements en vigueur, que ce soit dans le cadre d'une requête judiciaire émanant d'une autorité dûment habilitée ou dans celui de leurs obligations en matière de lutte contre la corruption, la fraude et contre le blanchiment des capitaux et le financement des activités terroristes, à fournir à qui de droit toute(s) Information(s) utile(s) à l'autorité judiciaire ou administrative concernée.

7. PROPRIETE INTELLECTUELLE

7.1 L'UTILISATEUR, l'Entreprise et la Banque ne peuvent pas utiliser les dénominations Bpifrance ou mentionnant la dénomination Bpifrance, les marques, les logos et tous les signes distinctifs associés qui sont, selon le cas, la propriété de Bpifrance ou d'une autre Société du Groupe Bpifrance.

7.2 La Plateforme, sa structure générale, ainsi que les textes, images animées ou non, savoir-faire, dessins, graphismes et tous autres éléments le composant sont la propriété exclusive de Bpifrance.

7.3 Les UTILISATEURS, en leur nom propre et au nom des Entreprises et des Banques qu'ils représentent, s'engagent à respecter les règles de propriété intellectuelle françaises, européennes et internationales et s'engagent notamment à ne pas copier, reproduire, diffuser, modifier, altérer, communiquer ou transmettre, sans autorisation préalable de la personne titulaire des droits de propriété intellectuelle ou industrielle, à titre privé ou professionnel, les marques, logos, l'application, les bases de données, brevets, licences, photos, vidéos, les savoirs faire et tous autres droits de propriété intellectuelle exposés dans la Plateforme.

Le non-respect des obligations visées au présent article constitue une contrefaçon susceptible d'engager la responsabilité civile et pénale du contrefacteur.

7.4 Il est strictement interdit d'établir des liens hypertexte ou de mettre en ligne la Plateforme sous une autre URL.

8. RESPONSABILITE

8.1 L'UTILISATEUR, en son nom propre et au nom de l'Entreprise ou de la Banque qu'il représente, reconnaît expressément :

- qu'en cas de non-respect des présentes Conditions Générales d'Utilisation, la responsabilité de Bpifrance, de toute autre Société du Groupe Bpifrance ou d'un autre UTILISATEUR ne saurait être engagée ;
- qu'en cas de dommages causés par l'utilisation des identifiants et mots de passe par une personne non autorisée, la responsabilité de Bpifrance ou de toute autre Société du Groupe Bpifrance ne pourra être engagée ;
- qu'il est entièrement responsable des demandes et actions qu'il effectue, et de l'exactitude et la sincérité des Informations qu'il saisit dans la Plateforme. Bpifrance ou une autre Société du Groupe Bpifrance ne saurait être tenu pour responsable des conséquences éventuelles d'un manquement ou d'un défaut de diligence de l'UTILISATEUR dans le dépôt des Informations saisies ou de fausse déclaration d'un UTILISATEUR ;
- que Bpifrance ou de toute autre Société du Groupe Bpifrance ne procédera à aucune vérification indépendante des Informations qui seront saisies par les UTILISATEURS sur la Plateforme ;
- qu'il appartient à l'UTILISATEUR intervenant au nom et pour le compte d'une Banque de s'assurer que les Informations saisies par l'UTILISATEUR intervenant au nom et pour le compte d'une Entreprise sont conformes aux informations et pièces collectées dans le cadre de l'étude du dossier relatif à l'octroi d'un PPR ;
- qu'il est entièrement responsable des contenus qu'il saisit dans la Plateforme.

8.2 Chaque UTILISATEUR est, bien entendu, seul responsable de son matériel informatique, de ses données et logiciels ainsi que de la connexion au réseau lui permettant d'avoir accès à la Plateforme.

Par ailleurs, les UTILISATEURS doivent seuls s'assurer de la compatibilité de leurs matériels, logiciels et connexions au service offert.

Bpifrance ne garantit pas que la Plateforme soit exempte de bugs ou autres malfunctions, une erreur de programmation ou un incident technique étant toujours possible. De même, Bpifrance ne pourra être tenu pour responsable des éventuelles dégradations de matériel, logiciel ou données (exemple : contamination virale) subies par l'UTILISATEUR du fait de son utilisation des services de la Plateforme.

L'UTILISATEUR reconnaît être parfaitement informé de la possibilité pour Bpifrance de suspendre et/ou de modifier temporairement ou définitivement la Plateforme et l'accès aux Produits ou aux Informations, à tout moment, en raison de contraintes techniques ou réglementaires ou encore dans tous les cas de violation des présentes Conditions Générales d'Utilisation.

Compte tenu de cet état de fait reconnu et accepté par l'UTILISATEUR, Bpifrance ne pourra être tenu pour responsable de l'impossibilité temporaire ou définitive de l'UTILISATEUR d'accéder à tout ou partie du service de la Plateforme. L'obligation de fourniture de la Plateforme de Bpifrance se limite à une obligation de moyens. Bpifrance ne garantit pas la pérennité ou les performances des services accessibles sur la Plateforme.

L'UTILISATEUR reconnaît que la Plateforme est mise à sa disposition « en l'état », à ses risques et périls et ce, en parfaite connaissance de cause.

8.3 L'UTILISATEUR, l'Entreprise ou la Banque qu'il représente s'engage à tenir Bpifrance exempt de tous dommages et intérêts, indemnités et frais de toute nature qui pourraient être prononcés à son encontre ou mis à sa charge à la suite d'un préjudice résultant d'une Information saisie ou d'un manquement par un UTILISATEUR aux obligations prévues aux présentes Conditions Générales d'Utilisation.

L'UTILISATEUR, l'Entreprise ou la Banque qu'il représente s'engage à intervenir aux côtés de Bpifrance et à la tenir indemne de tous frais, débours ou préjudice en cas de mise en cause de l'une d'entre elles par un autre UTILISATEUR et/ou par un tiers pour un fait imputable à un UTILISATEUR.

9. PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Bpifrance, en tant que responsable de traitement, collecte via la Plateforme, de manière sécurisée les noms, prénoms, adresses électroniques de personnes physiques UTILISATEURS de la Plateforme (des Entreprises et des Banques) et le SIREN, la raison sociale et la localisation du siège social pour les entreprises unipersonnelles.

Les données à caractère personnel collectées et traitées sont exclusivement destinées, en termes de finalités, à l'usage de Bpifrance, responsable de traitement :

sur la base de l'exécution des présentes Conditions Générales d'Utilisation aux fins suivantes : effectuer et gérer les opérations précisées à l'article 1 « Présentation de la Plateforme » des présentes Conditions Générales d'Utilisation et à l'article 2 « Accès à la Plateforme » aux fins de création, gestion et administration du compte-utilisateur, accès des UTILISATEURS à la Plateforme, recueil de l'acceptation des Conditions Générales d'Utilisation, des certifications et validations des UTILISATEURS ainsi que des diligences devant être mises en œuvre sur la Plateforme, traçabilité et preuve des opérations et diligences réalisées sur la Plateforme par les UTILISATEURS, hébergement de la Plateforme, maintenance, amélioration du service proposé, sécurité, remplissage automatique de champs à compléter par les UTILISATEURS une fois que les données concernées ont déjà été saisies sur la Plateforme pour une demande de PPR ;

- i Sur la base de la poursuite des intérêts légitimes de Bpifrance afin de gérer et de développer ses relations avec les Entreprises : gestion de la relation entre Bpifrance et ses clients ou clients potentiels, amélioration du dispositif, connaissance et satisfaction des UTILISATEURS et/ou clients ou futurs clients, gestion des réclamations et contentieux, évaluation, établissement de reportings et statistiques ;
- ii Sur la base du respect des obligations légales auxquelles Bpifrance est soumis aux fins suivantes : la prévention de l'évaluation du risque, de la sécurité, la fraude, de la corruption, la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Les données à caractère personnel sont également, communiquées aux mêmes fins aux autres Sociétés du Groupe Bpifrance, le cas échéant, ou prestataires intervenants pour l'exécution des prestations concernées nécessaires à la mise en œuvre des finalités visées ci-dessus, à Eurotitrisation en qualité de société de gestion du dispositif de refinancement des PPR.

Les données à caractère personnel sont traitées sur le territoire de l'Union Européenne.

Ces données sont conservées pour une durée correspondant aux Règles de prescription légales et réglementaires françaises et européennes.

Conformément à la réglementation applicable, notamment le Règlement européen 2016/679, dit règlement général sur la protection des données (RGPD) et les dispositions nationales relatives à l'informatique, aux fichiers et libertés, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, ainsi que du droit à la portabilité de ses données à caractère personnel.

Toute personne dont les données à caractère personnel sont collectées et traitées dispose également du droit de demander la limitation des traitements qui la concerne et de s'opposer à recevoir de la prospection commerciale ou à faire l'objet de profilage lié à la prospection commerciale. Dans certains cas, elle peut pour des raisons tenant à sa situation particulière, s'opposer au traitement de ses données, y compris au profilage. Toute personne dispose également, conformément à la loi Informatique et Libertés, du droit d'organiser le sort de ses données à caractère personnel post-mortem.

Ces droits peuvent être exercés par l'envoi d'un courrier, à Bpifrance, DCCP, Délégué à la protection des données, au 27-31 avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons-Alfort Cedex. au 27-31 avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons-Alfort Cedex ou par email à l'adresse **donneespersonnelles@bpifrance.fr**.

Enfin, les personnes disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

10. COOKIES

Lors de la consultation de la Plateforme, des informations relatives à la navigation du terminal (ordinateur, tablette, smartphone, etc.) de l'UTILISATEUR sur le site sont susceptibles d'être enregistrées dans des fichiers texte appelés "Cookies", installés sur le terminal de l'UTILISATEUR, sous réserve de ses choix concernant les Cookies, que l'UTILISATEUR peut modifier à tout moment. Seul l'émetteur d'un cookie est susceptible de lire ou de modifier des informations qui y sont contenues.

Pour en savoir plus sur le fonctionnement des cookies et comment utiliser les outils actuels afin de les paramétrer, veuillez cliquer [ici](#)*

11. INDIVISIBILITE DES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation constituent un ensemble contractuel indissociable.

Les UTILISATEURS conviennent qu'en cas d'annulation d'une clause des Conditions Générales d'Utilisation, ils resteront soumis à l'application des autres stipulations.

12. NON RENONCIATION

Le fait pour Bpifrance de ne pas se prévaloir d'un manquement d'un (ou plusieurs) UTILISATEUR(S), Entreprises ou Banques qu'il(s) représente(nt), à l'une quelconque des stipulations des présentes Conditions Générales d'Utilisation ne saurait s'interpréter comme une tolérance ou une renonciation de sa part à se prévaloir à l'avenir d'un tel manquement.

13. MISE A JOUR DES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

Bpifrance se réserve le droit de modifier et mettre à jour à tout moment l'accès à la Plateforme ainsi que les présentes Conditions Générales d'Utilisation.

Bpifrance en informera les UTILISATEURS qui devront les accepter à nouveau en cochant la case prévue à cet effet pour continuer à accéder à la Plateforme.

Ces modifications et mises à jour s'imposent aux UTILISATEURS, aux Entreprises et aux Banques pour le compte desquelles les UTILISATEURS interviennent, qui doivent en conséquence se référer régulièrement à cette rubrique pour vérifier les Conditions Générales d'Utilisation de la Plateforme en vigueur. Les UTILISATEURS s'engagent à prendre connaissance de l'intégralité de toute nouvelle version des Conditions Générales d'Utilisation de la Plateforme et à les respecter conformément à l'article 3 de ces présentes Conditions Générales.

14. LOI ET COMPETENCE DES TRIBUNAUX

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation ainsi que la Plateforme sont régies et interprétées selon les dispositions de la loi française.

A défaut de trouver une solution amiable dans un délai raisonnable, les litiges relatifs aux présentes Conditions Générales d'Utilisation et à l'utilisation de la Plateforme seront soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Paris.

15. LEXIQUE

Ce lexique fait partie intégrante des présentes Conditions Générales d'Utilisation.

« *Banque (s)* » : désigne la (les) banque(s) susceptible(s) d'octroyer un Produit.

« *Bpifrance* » : désigne la société holding du Groupe Bpifrance qui promeut la croissance par l'innovation et le transfert de technologie en contribuant au développement économique des petites et moyennes entreprises par la prise en charge d'une partie du risque résultant des crédits qui leurs sont accordés et en répondant à leurs besoins spécifiques de financement de leurs investissements et de leurs créances d'exploitation. Ses services portent essentiellement sur le financement, les garanties et les aides à l'innovation.

« *Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)* » : désigne le régulateur des données personnelles en France.

« *Données à caractère personnel* » : désigne toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale.

« *Entreprise* » : désigne les personnes morales ou entreprises individuelles répondant aux critères d'éligibilité requis pour les Produits.

« *Extranet Mon Bpifrance en Ligne* » ou « *Extranet BEL* » : désigne l'extranet créé par Bpifrance afin, principalement, de faciliter le dépôt et le traitement des demandes des Entreprises de produits et services proposées par les Sociétés du Groupe Bpifrance.

« *Informations* » : désigne toutes les demandes, informations, y compris les données à caractère personnel, Tokens et tout autre contenu disponible ou accessible sur la Plateforme, qu'elles soient saisies ou téléchargées sur la Plateforme par l'Utilisateur en son propre nom ou au nom de l'Entreprise ou de la Banque, ou fournies par Bpifrance.

« *Plateforme* » : désigne la plateforme de demande de Tokens en ligne pour les PPR.

« *Prêt(s) Participatif(s) Relance* » ou « *PPR* » : désigne les prêts dont les critères d'éligibilité sont définis à l'article 3 du Décret n° 2021-318 du 25 mars 2021 relatif à la garantie de l'Etat prévue à l'article 209 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021, publié au Journal officiel de la République française du 26 mars 2021.

« *Règles de prescription* » : désigne un mode d'extinction d'un droit résultant de l'inaction de son titulaire pendant un certain laps de temps en vertu de l'article 2219 du Code civil français.

« *Règlement général sur la protection des données (RGPD)* » : désigne les règles européennes relatives à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et des règles relatives à la libre circulation des données. Elles protègent les libertés et droits fondamentaux des personnes physiques, et en particulier leur droit à la protection des données à caractère personnel.

« *Réglementations Anti-Corruption* » : désigne (i) l'ensemble des dispositions légales et réglementaires françaises relatives à la lutte contre la corruption et le trafic d'influence, notamment celles contenues au Livre IV, Titre III "Des atteintes à l'autorité de l'Etat" et Titre IV "Des atteintes à la confiance publique" du Code pénal et (ii) les réglementations étrangères relatives à la lutte contre la corruption à portée extraterritoriale, notamment américaine (Foreign Corrupt Practices Act) et britannique (UK Bribery Act) dans la mesure où celles-ci sont applicables.

« *Réglementations relatives à la Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement des activités Terroristes* » : désigne (i) l'ensemble des dispositions légales et réglementaires françaises relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme conformément aux articles L561-1 à L561-45 du Code Monétaires et Financier, et (ii) les réglementations étrangères relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme dans la mesure où celles-ci sont applicables.

« *Réglementation Sanctions* » : désigne les mesures restrictives adoptées, administrées, imposées ou mises en œuvre par le Conseil de Sécurité des Nations Unies et/ou l'Union Européenne et/ou la République Française au travers de la Direction Générale du Trésor et/ou le gouvernement américain au travers de l'Office of Foreign Assets Control (OFAC) du Trésor américain et/ou le Bureau of Industry and Security (BIS) du Département du commerce américain et/ou le Royaume-Uni au travers de Her Majesty's Treasury du Ministère des finances britannique et/ou toute autre autorité équivalente prononçant des mesures restrictives, dans la mesure où celles-ci sont applicables. »

« *Société du Groupe Bpifrance* » ou « *Sociétés du Groupe Bpifrance* » : désigne toutes les sociétés contrôlées directement ou indirectement par la société anonyme Bpifrance au capital de 5.440.000.000 euros dont le siège social est situé 27-31 avenue du Général Leclerc, 94700 Maisons-Alfort, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 320 252 489. Toutes ces sociétés sont supervisées soit par l'Autorité de Contrôle Prudentiel de de Résolution soit par l'Autorité des Marchés Financiers.

« *Token(s)* » : désigne l'instrument émis par la Plateforme contenant toutes les Informations saisies par les Utilisateurs concernant l'octroi définitif d'un PPR.

« *Utilisateur* » ou « *Utilisateurs* » : désigne les personnes ayant accès à la Plateforme au nom d'une Entreprise ou d'une Banque.

« *Utilisateur(s) d'une (de) Banque(s)* » : désigne toute personne(s) dûment habilitée(s) par la (les) Banques à accéder à la Plateforme.

« *Utilisateur(s) d'une (des) Entreprise(s)* » : désigne le représentant légal d'une Entreprise ou toute personne dûment habilitée par l'Entreprise pour accéder à la Plateforme et effectuer une demande de Token relative à un PPR.
